



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mines et carrières

Question écrite n° 72764

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le fait que la loi de finances pour 2002 prévoit que les communes percevront une compensation des pertes de redevance des mines. Elle souhaiterait qu'il lui indique si cet article sera appliqué directement ou s'il envisage de prendre un décret d'application. Dans cette dernière hypothèse, elle souhaiterait en connaître les délais de mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72764

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 février 2002, page 649